

A pleins poumons !

Rassemblement d'Eco citoyens pour Sensibiliser Protéger et Inciter au Respect de leur Environnement

Site : association-respire-la-rochelle.org - Courriel : respire.larochelle3@gmail.com

Edito

R.E.S.P.I.R.E. va fêter en septembre 2019 ses dix ans d'existence. Impossible désormais pour les acteurs économiques et politiques d'ignorer notre investissement associatif dans la défense de l'environnement et des habitants.

Notre site et les contacts que nous avons en témoignent : notre association est connue et cela bien au-delà de La Rochelle. Durant ces presque dix années, nous avons participé à beaucoup de réunions, œuvré avec les habitants sur le danger des sites Seveso (6 sites sur La Pallice/Port Neuf !), alerté sur les pollutions de l'air et de l'eau, mais aussi sur les nuisances engendrées par l'activité industrialo-portuaire, et ce avec des succès : voir la condamnation du pollueur Innov'ia, le « grainoduc » de la Sica, la réfection de l'avenue Bethencourt, etc.

Confrontée au lobby agro-industrialo portuaire très soudé – soutenu par l'Etat et les collectivités locales – notre tâche citoyenne n'est pas facile. Aussi, conformément à notre assemblée générale de 2017, avons-nous pris la décision de nous regrouper avec trois autres associations soucieuses de l'environnement : Nature Environnement 17, Ré Nature Environnement, Mat-Ré. C'est ce nouvel ensemble que nous avons décidé de mettre en valeur dans ce nouveau bulletin tourné vers la mer.

Bonne année 2019 à tous et à toutes !

Le bureau de R.E.S.P.I.R.E.

Sommaire :

- Chute de l'acrotère du château d'eau de La Pallice
- Dépollution de la nappe phréatique
- Des associations travaillent ensemble
- Requiem pour nos pertuis
- PPRT Plcoty/Sdlp, suite...
- Accostage de paquebots à la pointe de Sablonceaux ?
- Mesures de pesticides
- Informations diverses

INNOV'IA CONDAMNÉE POUR POLLUTION

une histoire sans fin ?

Dans le numéro 13 de « À pleins poumons », prévenue par des riverains se plaignant de mauvaises odeurs sur la zone industrielle de Chef de Baie, R.E.S.P.I.R.E. avait interrogé puis publié la réponse du président de la société INNOV'IA. Celui-ci reconnaissait alors « ... la présence d'odeurs, mais ni plus ni moins que nos voisins fabricants de pizza, de plats cuisinés, fumoir, cuisson de crevettes. » Paroles, paroles, comme dit la chanson. Suite à une assignation des associations environnementales Nature Environnement 17 et R.E.S.P.I.R.E. la même société vient d'être condamnée, le 28 mai 2018, par le tribunal d'instance de La Rochelle pour une pollution datant du 19 octobre 2016. Depuis cette entreprise a multiplié les entorses au respect de l'environnement. Chronologie et rappel des faits de ce bien mauvais feuilleton...



secteur de Chef de Baie. Avertis, les services d'inspection de la DREAL, ont procédé quelques jours plus tard à des mesures. L'examen des avaloirs d'eaux pluviales a révélé l'existence d'une mousse rose très odorante à proximité de l'entreprise INNOV'IA. La suite de l'enquête administrative a conclu au non respect de la procédure d'entretien et de nettoyage des laveurs d'air des tours de séchage de cette entreprise. Non respect ayant entraîné une pollution communale d'eaux pluviales par de l'hydrogène sulfuré. Par la suite, les services de la DREAL ont adressé une mise en demeure à l'industriel qui a dû également, si nos informations sont exactes, payer les frais de dépollution du réseau pluvial.

NE17 et R.E.S.P.I.R.E. ont alors décidé de s'intéresser au passif de cette société et demandé communication des rapports précédemment réalisés par la DREAL. L'étude de ces rapports a alors révélé d'autres infractions commises par Innov'ia au cours des dernières années : Installation d'une tour de séchage sans autorisation préalable, forage d'un prélèvement d'eau sans déclaration... C'est cette découverte des manquements répétés opérés par la susdite société qui a conduit nos associations à solliciter la réparation de leur préjudice en 2017 auprès du tribunal d'instance de La Rochelle. Condamnée par le tribunal, Innov'ia n'a pas jugé bon de faire appel...

Première pollution le 19 octobre 2016

Ce jour-là, la station d'épuration des eaux de Port Neuf a vu arriver dans son circuit pluvial des eaux colorées et puantes provenant du



insecticides
4.4 ddt, lindane (interdits)
état de trace

TOXINES
pyréthrinoides

pyrimiphos méthyl (insecticide céréales)
prosulfocarbe
(herbicide des céréales)

MÉTHYLE

TOXINES

herbic

Deuxième pollution le 27 juillet 2017

Suite au signalement d'un habitant de Port Neuf se plaignant de très fortes odeurs irritantes dans la zone de Chef de Baie, la CDA de La Rochelle a fait analyser les eaux pluviales issues du site INNOV'IA. Les analyses ont révélé une pollution à l'hydrogène sulfuré supérieures aux concentrations autorisées par l'arrêté préfectoral d'autorisation. Informés le 18 août, des inspecteurs de la DREAL se sont rendus sur le site industriel le 26 septembre 2017 où ils ont effectué de nouveaux prélèvements. Malgré le délai quelque peu surprenant (il y avait les vacances, certes, mais tout de même, il y avait eu un précédent grave...) entre le premier signalement et ces dernières analyses, il s'est de nouveau avéré que le rejet d'eaux pluviales d'INNOV'IA comportait une dose excessive d'hydrogène sulfuré (ce qui explique l'odeur d'œuf pourri et l'irritation ressentie par l'habitant de Port Neuf).

Dans son rapport la DREAL a précisé que le sulfure d'hydrogène, présent dans les eaux pluviales issues du site INNOV'IA, est mortel par inhalation et très toxique pour

les organismes aquatiques. Les effets de ce gaz sont identiques à ceux observés pour le cyanure. Ils sont à même de provoquer des atteintes lésionnelles ou fonctionnelles, rendant nécessaire une oxygénothérapie.

Troisième pollution 6, 7 et 8 juillet 2018.

Le lundi 7 juillet RESPIRE a été contacté par un habitant de Lhoumeau qui s'est plaint d'odeurs insupportables sur la plage de Chef de Baie le 7 juillet au soir. Odeurs tellement détestables qu'il a dû quitter précipitamment la plage. Nous lui avons conseillé de prévenir la presse, l'ARS, la DREAL et les services

santé de la ville. Ce qui a été fait. Un article a paru sur ce sujet dans Sud-Ouest.

À ce jour, d'après les informations dont nous disposons (fournies par Mme Sophorn Gargoulaud, adjointe au maire, qui a rencontré le directeur du site) INNOV'IA aurait débuté la fabrication d'un nouveau produit à cette période. Ce seraient des vents d'Est tourbillonnants qui auraient envoyé les odeurs malodorantes de ce produit vers la plage... Selon les dires du directeur du site (rapportés par Mme Gargoulaud) l'arôme responsable, conforme aux produits que peut traiter l'entreprise ne serait plus utilisé à l'avenir. Difficile de gober aisément les paroles de ce monsieur. Affaire à suivre donc...

Conclusions provisoires de R.E.S.P.I.R.E.

INNOV'IA se contrefout de l'environnement et des règlements. Après ces nouvelles pollutions, il est question cette fois de porter plainte auprès du procureur de la République.

Si on ajoute à la pollution INNOV'IA, les particules fines générées par les activités de chargement des céréales côté Chef de Baie, on a un cocktail détonnant pour tous ceux et celles qui courent ou se baignent sur ce secteur très fréquenté. La prudence amène à conseiller le choix d'autres parcours sportifs...

Raymond Bozier

L'ACROTÈRE DU CHÂTEAU D'EAU CONSTRUIT EN 1942 S'EFFONDRE

Bruit, poussière et gravats, un quartier en émoi

Le 7 juin 2018 à 22h22 énorme fracas dans le secteur des Chirons longs. Panique chez les habitants. La partie ouest de l'acrotère (la couronne en ciment) du château d'eau (contenance 3000M3) vient de s'écraser au sol et sur des voitures en stationnement. Coup de chance aucune victime n'est à déplorer. Par mesure de sécurité les riverains seront évacués et une zone de sécurité instaurée. Une riveraine terrorisée avouera qu'elle a préféré passer la nuit chez de la famille, hors du quartier.

Réunion publique houleuse

7 septembre une réunion d'information s'est tenue en fin de soirée à la salle des fêtes de La Pallice. Des représentants des services techniques de la ville et deux adjoints au maire, Mme Gargoulaud et M. Perrin, ont fait face à des habitants très remontés. La rencontre a été houleuse, c'est le moins qu'on puisse dire. Les présents pointant le mauvais état extérieur de l'édifice, la faiblesse des visites de sécurité et la crainte d'un effondrement complet.

Pour les élus et les services techniques il n'y a pas lieu de craindre un effondrement général. Selon le verdict des experts de deux organismes différents, c'est un problème de ferrailage insuffisant qui a provoqué l'effondrement du pourtour. Le reste de l'édifice est fiable...

Construction d'un nouveau château d'eau opérationnel en 2021

Suite à cet accident grave, deux solutions possible : une restauration de l'ouvrage (coût : 1,5 million d'euros), ou une nouvelle



construction en élévation ou semi-enterrée sur un terrain non encore déterminé (coût : 3,5 millions d'euros).

Prudente, la municipalité est favorable à la déconstruction de l'actuel château d'eau et à la construction d'un nouveau semi-enterré, opérationnel en 2021. Aucune idée de ce que deviendra le terrain libéré. Les élus ont promis que la population sera informée et consultée. Après l'exemple de la déconstruction des immeubles des Chirons longs, on peut toujours croire au père Noël...

Mireille

LETTRE AU PRÉFET

« Il faut dépolluer la nappe phréatique de Laleu et de La Pallice. »

R.E.S.P.I.R.E. A ENVOYÉ UNE LETTRE EN CE SENS AU PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

« Monsieur le Préfet,

Durant de longues années des habitants des quartiers de Laleu/La Pallice ont bénéficié de l'usage de puits mitoyens. L'eau utilisée servait pour l'arrosage des jardins et comme boisson. Selon le témoignage de ces usagers, l'extension des dépôts Picoty/Sdlp, au début des années 1970, a coïncidé avec une pollution de la nappe phréatique par les hydrocarbures et l'abandon de l'usage de l'eau provenant des puits. Beaucoup ont été fermés par la suite.

L'étude hydrologique conduite dans le cadre de l'élaboration du PPRT Picoty/Sdlp, a confirmé l'existence d'une pollution ancienne de la nappe.

Une analyse récente de l'eau de deux puits, proches des dépôts et réalisée par une société mandatée par l'entreprise Picoty, a confirmé la permanence de la pollution, sans toutefois incriminer la fuite Picoty de fin janvier 2017.

D'après vos services et les exploitants, la pollution de la nappe phréatique daterait de juin 1940 et correspondrait à une destruction des dépôts pétroliers existants. Vos services et les négociants ont repris cet argument dans leurs répliques au mémoire contre le PPRT Picoty/SDLP transmis par RESPIRE au tribunal administratif de Poitiers.

Lors de la commission de suivi de site (CSS) du 3 mai 2018, notre association est intervenue sur cette question de pollution

de la nappe phréatique. Nous avons demandé aux services de l'Etat, ainsi qu'aux exploitants, qu'ils nous indiquent les conditions de la destruction du dépôt en juin 1940, la nature du produit stocké, sa quantité et la localisation des cuves détruites (ce dernier élément est important compte tenu de la connaissance que nous avons de l'écoulement de la nappe).

Lors de cette même CSS, RESPIRE a demandé que des mesures soient prises pour dépolluer les eaux souterraines et permettre un assainissement de la nappe.

S'il est avéré que cette pollution est due au sabotage de juin 1940, avons-nous précisé, nous demandons à l'État de dépolluer la nappe phréatique. Si elle est le fait de pollutions postérieures, nous demandons aux auteurs de la pollution d'en assumer la charge. S'il y a cumul des deux facteurs nous demandons à l'État et aux auteurs privés d'intervenir conjointement.

Aujourd'hui nous réitérons auprès de vous ces demandes et sommes très intéressés à connaître vos réponses.

En l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations citoyennes. »



Puits condamné Chemin des Remblais

Raymond Bozier,
pour R.E.S.P.I.R.E.

« DES ASSOCIATIONS QUI TRAVAILLENT ENSEMBLE »



Nature Environnement 17, R.E.S.P.I.R.E, Ré-Nature Environnement et MAT-Ré ont décidé, en 2016, de joindre leurs efforts en matière de protection de l'environnement afin de mieux agir contre les atteintes à la qualité de l'air, des eaux souterraines, littorales et marines sur l'agglomération rochelaise et sud-Ré, ainsi que sur les deux pertuis charentais. La préoccupation majeure concerne plus particulièrement l'ensemble du site agro- industrialo-portuaire qui concentre sur un espace confiné un Grand Port Maritime avec un trafic approchant les 10 millions de tonnes et des installations classées pour l'environnement dont 5 sites SEVESO III seuil haut et présentant non seulement des risques avérés d'accidents industriels majeurs, mais aussi de pollutions dues à leurs rejets dans l'air et dans les eaux portuaires et marines.

Depuis 2016 notre regroupement d'associations n'a cessé d'alerter le public, mais aussi tous les acteurs de l'activité industrielle et portuaire, ainsi que les services de l'État avec qui nous avons de fréquents contacts, sur le cumul de tous ces risques et de son impact global sur les milieux aussi bien que les populations. Nous avons utilisé divers moyens : conférences et communiqués de presse, concertations directes ayant permis certaines avancées, notamment celle, non négligeable, de pouvoir discuter maintenant en amont, des projets menés par les acteurs de la place rochelaise, plutôt que d'être informé « a posteriori » sans pouvoir agir, afin de mieux faire prendre en compte les facteurs environnementaux ou la protection des populations.

De futurs dragages et déroctages inquiétants

Depuis 2017, nous sommes plus particulièrement préoccupés par les projets d'aménagement du Grand Port Maritime, notamment le projet « Port 2025 » qui a fait l'objet d'un soi-disant débat public cette année et qui, ainsi que nous l'avons déclaré aux organisateurs, a laissé bien peu de place à un réel débat « avec » le public.

C'est surtout la quatrième tranche de ce projet 2025 concernant « l'aménagement des accès nautiques » qui est préoccupant dans la mesure où les implications ne sont pas sans effets sur le milieu ambiant de l'ensemble des pertuis charentais.

Afin de faciliter l'accès au Port Atlantique de navires jaugeant jusqu'à 120 000 tonnes et 14 mètres de tirant d'eau, il va falloir draguer 550 000 m³ de vases, dont certaines très anciennes et dérocter 700 000m³ de substrat marno-calcaire pour permettre de tels tirants d'eau. A cela, il faut le savoir, vont s'ajouter les 200 000m³ de vases draguées pour la maintenance annuelle, autorisés par arrêté préfectoral sur 10 ans.

Le Port prévoit de rejeter au Lavardin et à Antioche les sédiments jugés immergeables et acheminer par camions les sédiments pollués de plusieurs sites et bassins du Port jusqu'au Centre de Traitement à Terre de La Repentie actuellement en construction et qui devrait être opérationnel en 2019.

La fragilité des pertuis confrontée au développement portuaire

Pour nous, ce projet ne tient pas assez compte de la fragilité des milieux ambiants des Pertuis où les courants sont de faible vitesse et décrivent un mouvement circulaire. Ces courants en boucle ne permettent pas d'évacuer les particules fines vers la mer, mais les concentrent vers les zones les plus calmes où elles se déposent, en particulier vers les baies qui sont des zones de très forte



production de nourriture dont profitent de nombreux animaux filtreurs tels que huîtres et moules, coquilles St Jacques et pétoncles.

Les vases draguées puis clapées en mer provoquent ainsi la destruction des sources de nutriments des coquillages marins et par voie de conséquence la mise en danger des activités conchylicoles, comme ce fut le cas en 2014 dans la baie de l'Aiguillon. Pour avoir une vision plus générale de l'impact des dragages et des clapages en mer*, il convient de savoir qu'aux 700 000m³ du projet portuaire vont s'ajouter les rejets de dragages du Département, du Port de Plaisance ainsi que des sédiments issus des curages des bassins d'orage de la CDA de La Rochelle.

Illustration de ces remarques : 979 000m³, c'est le total des rejets en mer effectués par ces 3 acteurs pour l'année 2017. Le projet du Port qui avoisine 1 000 000 de m³ de vases et particules fines va donc faire considérablement augmenter ce volume.

Un facteur aggravant est constitué par les effets cumulés de la pollution particulaire ainsi créée, et de la pollution chronique des eaux littorales et marines due aux rejets des ICPE* et autres industries du secteur portuaire et de ses environs immédiats. A titre d'exemple, la société RHODIA Opérations appartenant au groupe SOLVAY, pour ce qui la concerne, est autorisée par la DREAL* à rejeter 1000T/ an d'azote dans les eaux portuaires, elle n'en rejette pourtant que 850 T, mais aussi du phosphore, du mercure, du zinc et autres métaux lourds par le biais de son nouvel émissaire en mer.

Plus grave est le fait que RHODIA (ex Rhone-Poulenc) a rejeté dans les eaux de la baie de La Rochelle entre 1947 et 1994 du thorium et de l'uranium issus du traitement de la monazite un minéral naturellement radioactif et partie intégrante de son process.

Des analyses effectuées par le laboratoire du CEA suite à des prélèvements dans les vases de l'ensemble de la baie de La Rochelle en 2005, ont révélé des teneurs en thorium entre 70 et 130 fois supérieures aux valeurs naturelles moyennes des sédiments marins littoraux. Cependant, questionné par nos associations à ce sujet, le Port nous a répondu que les carottages effectués dans la baie « n'avaient pas révélé de présence de radionucléides dans le périmètre d'étude » du projet Port 2025. Des émissions radioactives disparaissant au bout de 13 ans, ce serait nouveau car le thorium perd la moitié de sa radioactivité en 1,4 milliards d'années !

Le centre de traitement des sédiments à terre :

initiative louable ou défi à risques ?

Par ailleurs, nous nous demandons si le Centre de Traitement à Terre des sédiments non immergeables, car pollués aux hydrocarbures ou aux métaux lourds sera en mesure de traiter efficacement les volumes prévus ? Il est en principe sensé traiter 30 000m³ par an de sédiments pollués par égouttage et sédimentation dans des lagunes aménagées à cet effet.

Si l'on tient compte du fait que toutes les particules inférieures à 63µm contenues dans les dits sédiments et en constituant une grande partie, seront évacuées avec les eaux de rejet dans le milieu naturel, on peut en douter. Dès lors, **comment le Port pourra-t-il respecter la limite de 35mg/l de MES (matières en suspension) contenues dans les rejets en fin de traitement, limite imposée par les services de l'État, et éviter une aggravation du phénomène de turbidité au sein des pertuis? Gageure bien difficile à relever.**



Lagune de traitement des sédiments en cours de finition sur le site de La Repentie

Suite à plusieurs de nos entretiens avec les représentants du Grand Port, nos associations ont obtenu la prise en compte de 5 mesures visant à minorer les risques d'accroissement de la turbidité des eaux marines suite aux dragages, comme la mise en place d'un 4^e point de mesure sous le pont de Ré et situé à moins de 50m de la ligne de basse mer, ou encore, l'organisation de visites régulières du site de traitement par nos associations pendant les travaux et au cours de son exploitation et la communication des résultats d'analyse de turbidité qui se dérouleront selon une fréquence hebdomadaire.

Suivi des opérations de dragage

D'autre part, nos associations qui ont intégré, sur leur demande, le comité de pilotage du nouveau Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations de Dragages – ont

tenu à rappeler aux membres de cette instance leurs attentes, insistant particulièrement sur la prise en compte des caractéristiques particulières du milieu et de la courantologie des Pertuis charentais d'une part, et des effets cumulés suscités, dans la mise place du schéma de gestion des sédiments de dragages.

Nos associations seront particulièrement vigilantes sur ce point et ne manqueront pas de faire part de leurs propositions en demandant qu'elles soient prises en compte par le Comité Technique (DDTM – Agences de l'Eau – Département – DREAL – PNM – GPMLR) en charge de la gestion des projets de dragages.

Nos 4 associations n'ignorent, ni ne rejettent d'emblée les considérations économiques, mais en aucun cas ces considérations ne peuvent prévaloir sur le respect de l'intérêt général, la protection et la survie de milieux patrimoniaux constituant des biens communs qui sont à la base d'importantes activités économiques et qui font la réputation du littoral charentais et dont nous devons

assurer la sauvegarde tout en veillant à la sécurité et à la qualité de vie des populations qui leur sont attachées.

René BARTHE
Administrateur

NATURE ENVIRONNEMENT 17
En charge des risques industriels,
technologiques et sanitaires.

*clapages : rejets en mer des boues et sédiments dragués.

*ICPE : Installations classées pour l'environnement et soumises à autorisation, déclaration ou enregistrement selon le degré de danger déterminé.

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

REQUIEM

pour nos pertuis ?



Une grande partie de l'avenir des Pertuis charentais va se jouer en 2019 et 2020 : ILS VONT MOURIR ! C'est l'analyse établie par Pierre Le Gall, océanographe, spécialisé en Biologie et Ecologie littorales, qui a suivi durant plus de 40 ans l'évolution catastrophique de la Baie de Seine jusqu'à un stade proche du cloaque le plus sordide, et qui observe maintenant la même évolution se produire sur les pertuis charentais¹. Ci-après son cri d'alarme paru dans « L'œillet des dunes ».

Non, ce ne sera pas à cause du réchauffement climatique. Non, ce ne sera pas à cause de la montée des eaux. Non, ce ne sera pas à cause de la sécheresse. En 2019 et 2020, les pertuis charentais vont discrètement être étouffés par l'invasion sournoise et incontrôlée de plus de 1 000 000 m³ de petites particules fines² qui n'arriveront pas à se stabiliser sur les fonds marins et qui durant des années, circuleront en empêchant que l'indispensable « lumière source de vie » ne pénètre dans leurs eaux. Finie la vie des algues de nos estrans, finie la vie de notre plancton, finie la vie de nos coquillages et de nos crustacés, finie la vie de nos poissons et autres animaux marins, finies les baignades dans des eaux claires, finies l'ostréiculture et la mytiliculture charentaises, finie la pêche dans les pertuis, finie la faste période pour le tourisme littoral. Nos enfants ne connaîtront plus toutes les joies offertes par la vie sur les bords d'une mer saine et en bon état.

LE POURQUOI ET LE COMMENT D'UN PROCHAIN DÉSASTRE MARITIME

Pourquoi ? Très simplement parce que le Grand Port Atlantique de La Rochelle a décidé de poursuivre son développement. C'est prévu et annoncé dans le programme PORT HORIZON 2025, au chapitre de l'amélioration des accès nautiques. C'est indispensable nous ont dit et répété les responsables du port, pour que des bateaux toujours plus gros puissent venir accoster et livrer leurs marchandises sur les nouveaux quais du Grand Port Maritime.

Comment ? La profondeur des bassins sera augmentée par le dragage des vases anciennes aujourd'hui compactées et par le creusement (déroctage) des fonds rocheux. L'aménagement des accès sera complété par un surcreusement des « souilles » à l'aplomb des quais afin d'éviter qu'à marée basse ces gros bateaux ne touchent le fond.

Pour ces simples améliorations des accès portuaires, ce sont environ 1 000 000 m³ de particules fines et très fines qui seront envoyées en mer en 2019 par les dragues employées pour surcreuser les bassins du Grand Port Maritime de La Rochelle.

UN CALCUL SIMPLE À FAIRE

Dans une première étape, il va falloir enlever 550 000 m³ de vases qui n'ont jamais été draguées pour dégager les roches à détruire.

Dans une seconde étape, il va falloir casser et enlever 700 000 m³ de fonds rocheux composés de 230 000 m³ de marnes et de 470 000 m³ de blocs de calcaires durs. Ces derniers seront facilement récupérés pour compléter le remblaiement du casier de La Repentie.

Il faut ajouter à ces volumes les 200 000 m³ de vases fines renvoyées en mer chaque année pour les seuls dragages d'entretien.

Ainsi en 2019, le Port Maritime de La Rochelle a prévu d'envoyer dans les eaux des pertuis un total de 550 000 + 230 000 + 200 000 = 980 000 m³ de particules fines.

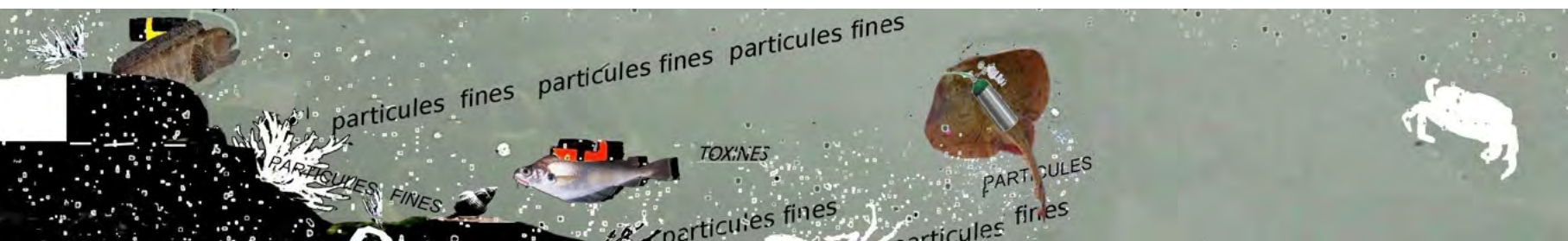
Environ 230 000 m³ de marnes seront évacués le long de la côte après passage dans un casier de décantation, comme cela a été fait en 2013. Les 700 000 m³ restants seront clapés (déversés) en mer sur 2 sites : Le Lavardin et la Fosse d'Antioche.

LE LAVARDIN ET LA FOSSE D'ANTIOCHE EN MODE DISPERSIF

Il faut savoir que ces sites ont été sélectionnés pour leur très bon caractère dispersif, ce qui veut dire que **les vases qui sont remises à l'eau ne tombent pas directement au fond sur place, mais sont immédiatement reprises dans les courants et dispersées sur l'ensemble des pertuis avant d'aller se déposer temporairement dans les secteurs les plus calmes.**

La preuve nous est fournie par le Port Atlantique lui-même : tous les suivis bathymétriques effectués depuis des années autour du Lavardin démontrent que les profondeurs n'y changent pas, alors que toutes les vases draguées pour l'entretien des ports rochelais (200 000 m³ autorisés par an) y sont clapées ! La conclusion classique alors avancée par les responsables du Port Atlantique est de dire que les clapages³ au Lavardin n'ont aucune incidence sur les fonds et les habitats marins. **Mais qu'en est-il plus loin que Le Lavardin ?**

Il faut sans doute redire ici que la masse d'eau des pertuis charentais avec tout ce qui flotte dedans, même si elle est soumise à de nombreux courants alternatifs en liaison avec les marées, ne se renouvelle qu'au bout de plusieurs mois. Ceci est connu, décrit et confirmé par de nombreux travaux scientifiques.





MPB en 2010



juillet 2013

Baie de l'Aiguillon normale en 2010 – Déroctage – Baie de l'Aiguillon avec MPB⁴ étouffé en 2013

Souvenez-vous du printemps 2013, les pertuis étaient devenus de vastes étendues laiteuses à cause du déversement sauvage de particules blanches et fines issues d'un déroctage dans le Port Atlantique concernant seulement 500 000 m³ de substrat rocheux dont 1/3 de marnes (soit 150 000 m³ de particules fines).

Souvenez-vous des impacts négatifs qui ont suivi au printemps et en été 2014 : mortalités massives des moules, des huîtres, suppression de la campagne de pêche des coquilles et pétoncles. **Tous ces effets négatifs pour seulement 150 000 m³ de particules fines de plus que chaque année, alors que pour 2019 le Port Atlantique de La Rochelle a prévu d'en rejeter 780 000 m³ ! Les pertuis sont incapables d'absorber cette masse considérable de particules fines, et les impacts négatifs sont certains.**

COMMENT TROMPER SON MONDE ?

Le premier point prioritaire est le désir qu'ont les gestionnaires du Port Atlantique de toujours développer leurs activités et d'accroître leurs bénéfices. Cette démarche les pousse à élaborer des programmes qui nécessitent de profondes modifications des structures portuaires.

Le second point important est qu'ils se préoccupent de construire et de présenter leurs dossiers de façon à ce qu'ils ne rencontrent qu'un minimum d'obstacles administratifs.

Par exemple, ils présentent les opérations de déroctage comme étant sans risques puisqu'en mai 2013, aucune conséquence négative n'avait été relevée, malgré le fait que les pertuis étaient devenus entièrement blancs jusqu'aux côtes de Vendée dès le début des travaux.

L'expertise commandée alors pour juger

et évaluer les impacts (administrativement obligatoire) avait conclu à une absence totale d'effets : aux environs du port, les eaux étaient d'une turbidité normale (les valeurs en MES sont de 25 et 18 mg/l, pour 8 à 25 mg/l habituellement), avec aucune bactérie (*Escherichia coli*) pouvant réduire leur qualité sanitaire.

Ces résultats très positifs étaient prévisibles puisque, au moment où les prélèvements ont été réalisés, le système d'évacuation gravitaire des eaux souillées à tester ne fonctionnait pas : pleine mer de mortes eaux, absence de vent, et points de prélèvement

positionnés en dehors du panache turbide relictuel (Référence : Port Atlantique La Rochelle, Suivi turbide du déroctage, Compte-rendu de mission, La Rochelle, juin 2013, Dossier 1-130319. Le suivi a été mis en œuvre dans le Port puis sur les masses d'eau extérieures jusqu'au droit des zones conchylicoles situées au nord de la Repentie. Il a été réalisé le 03 mai 2013, au cours d'une pleine mer de morte-eau (coefficient 56) de 11h à 14h30). Qui accepterait de tester sérieusement une voiture de sport sans faire tourner le moteur ?

Pour le projet 2019, les dossiers (tout comme ceux de 2013) précisent par ailleurs le souci permanent de ne pas apporter de perturbations à la qualité de l'environnement exceptionnel des pertuis charentais afin de respecter les milieux, les habitats et les espèces.

Pour cette nouvelle tranche de travaux, les autorités portuaires ont même organisé une grosse campagne de publicité autour de ce projet PORT HORIZON 2025, avec des réunions publiques placées volontairement sous la présence de 2 garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public.

Carte site Limtrack (<http://limitrack.univ-lr.fr>)



insecticides
4.4 ddt, lindane (interdits)
état de trace

TOXINES
pyréthrinoides

pyrimiphos méthyl (insecticide céréales)
prosulfocarbe
(herbicide des céréales)

Vasières Baie de l'Aiguillon



Cette campagne s'est achevée fin mars 2018, mais le déroulement des séances ouvertes à la discussion avec le public et auxquelles nous avons partiellement assisté, se sont révélées n'être que des « faire-semblant » n'ayant attiré que quelques personnes et au cours desquelles il n'a jamais été possible de vraiment débattre des conditions pratiques devant être mises en œuvre.

UNE NOUVELLE EXIGENCE DIFFICILE À TENIR...

Une nouveauté pour le plan 2019 est que le Port Atlantique va demander aux entreprises qui effectueront le déroctage, de respecter une très faible teneur en particules dans les eaux évacuées en mer.

Etant donné le comportement physique de ces particules très fines qui ne peuvent décanter que sur des temps de plusieurs jours voire semaines, aucune entreprise ne peut réaliser ce qui leur est demandé.

Nous risquons donc d'avoir des travaux réalisés sans respecter les engagements signés par les entreprises sélectionnées et qui pour ne pas avoir de soucis ensuite, tomberont en faillite. Les pertuis seront dénaturés, sans responsable pour assumer les préjudices aux diverses autres activités (conchyliculture, pêche, tourisme). En 2013, suite à une plainte déposée pour « pollution des eaux de mer » et classée « sans suite », le Port Atlantique avait seulement reçu un « rappel à la loi » formel, pour non respect des réglementations et engagements. Ce sont donc des subventions publiques qui sont venues en aide aux professionnels ayant subi de lourdes pertes de cheptel, donc de chiffre d'affaire.

LES CONSÉQUENCES GRAVES DES PROCHAINS DÉROCTAGE ET DÉVASAGE

Comme nous l'avions déjà prédit en mai 2013, nous sommes certains que le déroctage de 2019 mal contrôlé va entraîner :

- un **étouffement des vasières** par un recouvrement résultant d'un énorme apport supplémentaire et brutal de particules très fines
 - une **diminution de la production de nutriments** nécessaires aux mollusques filtreurs d'intérêt économique
 - une **diminution de la croissance et du potentiel de reproduction** de ces mollusques par perturbation de la filtration branchiale et manque de nourriture, et par voie de conséquence une perte de rentabilité pour les professionnels concernés
 - un **étouffement** de multiples peuplements littoraux fixés
 - une **diminution de la production de macroalgues** sur les estrans rocheux rétais par réduction systématique de la pénétration lumineuse dans les eaux, comme c'est déjà le cas sur la côte rocheuse de la Repentie ou des Minimes
- un **colmatage des fonds sableux** et une modification des spectres granulométriques des sédiments entraînant une réduction de certains peuplements benthiques inféodés à une nature et une composition sédimentaire précise
- une remise en suspension de ces particules nocives lors de chaque épisode venteux ce qui prolongera la durée de leur action à plusieurs années

« Sans vasières, il n'y a pas d'élevage de coquillages. À leur surface se développent des diatomées (de petites algues NDLR), qui produisent le plancton. Les vasières c'est aussi la présence des oiseaux et ce sont des nourriceries de soles qui, à l'échelle de la façade Atlantique, sont présentes seulement ici et dans l'estuaire de la Loire... »

Déclaration de Julie Bertrand, directrice du parc naturel de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais, in journal Sud-Ouest du 20 mars 2018.

Faut-il ne rien dire et ne rien faire devant cette situation ? Faudra-t-il demander, voire exiger l'application du principe pollueur-payeur ? Faut-il attendre pour voir et agir après ou tenter d'intervenir avant que la catastrophe ne survienne.

Il faut savoir qu'en 2013, les photos prises ponctuellement par satellites (NASA, LANDSAT, etc.) ont permis de comprendre ce qui s'était passé. En 2019, les satellites se sont perfectionnés et maintenant, ce sont des photos quotidiennes qui sont disponibles et elles permettront de surveiller et de déceler le moindre dépassement de la réglementation et de remonter à l'origine des phénomènes.

Pierre Le Gall,
secrétaire générale de Ré Nature
Environnement

1 Les pertuis sont des zones maritimes abritées et délimitées en général par une ou plusieurs îles et un continent. La Mer des pertuis charentais comprend : le Pertuis Breton, le Pertuis d'Antioche et le pertuis de Maumusson. Elle abrite une grande variété d'habitats naturels côtiers. Certains de ces habitats sont particulièrement riches et productifs car ils constituent les réceptacles de la Seudre, de la Charente, de la Sèvre et en partie de la Gironde.

2 Ensemble de substances particulaires microscopiques (de l'ordre du micron) nocives pour les organismes.

3 Rejet en mer des dragages

4 MicroPhytoBenthos (MPB) phytoplancton vivant sur la vase et source de nourriture pour le milieu marin

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES PICOTY – SDLP

Le danger reste entier malgré les mesurette...

Rappel

Le plan de prévention des risques technologique (PPRT), adopté en décembre 2013, fait obligations aux propriétaires riverains situés dans le périmètre du PPRT de réaliser des travaux de renforcement du bâti de leur habitation. **55 logements propriétés de personnes privées physiques et 7 logements appartenant à des sociétés figurent dans la zone des travaux prescrits. Par ailleurs 8 habitations sur 16 en zone de délaissement ont été déconstruites et leurs propriétaires indemnisés.**

Si les travaux pour les maisons situées en zones de recommandation ne font pas l'objet d'une obligation ferme, il n'en va pas de même pour celles situées en zones de délaissement et de prescription. Dans ces deux cas, les travaux sont obligatoires et doivent être réalisés dans un délai de 8 ans à compter de la date officielle d'approbation du PPRT. Ces travaux obligatoires sont subventionnés pour un montant correspondant à 10% de la valeur vénale du bien plafonné à 20 000 euros, au-delà de cette somme les propriétaires (et il en existe sur le secteur) ne sont pas obligés de réaliser d'autres travaux (paradoxe que nous avons déjà pointé dans un précédent bulletin...). Le subventionnement est pris en charge à 40% par l'Etat, 25 % par les collectivités locales et 25% par les entreprises génératrices, 10% restant à charge du propriétaire.



Délibération du conseil municipal

Le 15 octobre 2018 le conseil municipal de La Rochelle a voté la mise en place deux conventions ayant trait au PPRT Picoty – Sdlp. La première est dite d'accompagnement : diagnostic des travaux, aide au choix, suivi, aide à la constitution

du dossier de versement des aides. La seconde est dite de financement du reste à charge aux propriétaires représentant 10% du montant des travaux prescrits ; ce fonds complémentaire est financé par le port de commerce, la ville et les négociants en pétrole.

Maisons déconstruites : devenir des terrains vagues

Questionnée par nos soins, l'adjointe au maire en charge des risques technologiques nous a répondu ceci : « En ce qui concerne les maisons rachetées par l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine, pour le compte de la Communauté d'agglomération depuis fin 2014, à ce jour huit ont été déconstruites. Il est nécessaire de clôturer les terrains afin d'empêcher les occupations illicites. A ce stade, aucun aménagement spécifique n'a été réalisé car le droit de délaissement est ouvert encore pendant deux ans. Bien entendu un projet pérenne et plus qualitatif sera étudié, mais il n'est pas possible d'envisager une modification avant l'expiration de ce délai. D'ici là, toutes les opérations de débroussaillage sont prévues pour contenir la végétation spontanée autant que possible. »





insecticides
4.4 ddt, lindane (interdits)
état de trace

pendiméthaline
(herbicide)

TOXINES
pyréthrinoides

PYRIMIPHOSMETHYLE

pyrimiphos-méthyl (insecticide céréales)
prosulfocarbe
(herbicide des céréales)

TOXINES

herbicides
(état de trace)
alachlore, trifluraline

folpel (fongicide)

dioxyde de soufre

PYRIMIPHOSMETHYLE

MESURE DES PESTICIDES DANS L'AIR DE LA PALLICE...

*Molécules par ci, molécules par là,
faudrait plus respirer pour rester en bonne santé.*

Chargement de céréales quai Lombard le 30/10/2018. Les relevés ATMO attribuent la mention Bon à cette journée !

L'air toxique que des milliards de personnes respirent chaque jour est le nouveau tabac.» La comparaison est signée du directeur général de l'Organisation mondiale de la santé. Dans une interview accordée au Guardian, samedi 27 octobre 2018, Tedros Adhanom Ghebreyesus regrette que cette «urgence de santé publique» soit passée «sous silence.» De son côté l'agence nationale de santé publique a déclaré que la pollution de l'air est la troisième cause de mortalité en

France, après le tabagisme et l'alcoolisme. De février à décembre 2016 l'ATMOa effectué sur le quartier de La Pallice des mesures de pesticides présents dans l'air. Les résultats ont été comparés à deux autres sites de mesures : Poitiers et Saint-Saturnin (zone rurale viticole et céréalière). On retrouve deux substances actives communes parmi celles qui dominent dans l'air des sites étudiés : le Prosulfocarbe (herbicide des céréales) et le Pendiméthaline (herbicide céréales/oléagineux/maïs). Deux autres molécules le Chlorothalonil (fongicide céréales) et le Folpel (fongicide de la vigne) sont également présentes sur trois des quatre sites.

Comme chaque année, est-il précisé dans la synthèse d'étude, des molécules interdites d'utilisation sont détectées dans l'air de la région à l'état de trace : deux insecticides (4.4 DDT, Lindane) et deux herbicides (Alachlore, Trifluraline).

Le Pyrimiphos méthyl, insecticide utilisé lors du stockage des céréales, est retrouvé uniquement sur le site de La Pallice, montrant ainsi l'impact des manutentions de céréales sur le Port Atlantique.

Nota bene de la rédaction : L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) indique que, du fait de sa toxicité, il faut minimiser les émissions de Pyrimiphos méthyl et éviter tout déversement dans le milieu aquatique...



ACCOSTAGE DE PAQUEBOTS À LA POINTE DE SABLANCEAUX



Une proposition délirante de l'Union Maritime qui pourrait devenir réalité

Sur une idée de l'Union Maritime¹, un projet d'accostage des paquebots à la pointe de Sablanceaux, a été évoqué lors de commissions infrastructures et logistiques du conseil de développement du Grand Port Maritime de La Rochelle et à plusieurs reprises depuis 2016.

Techniquement, il entrainerait la construction d'un wharf² décalé vers la plage sud permettant à des paquebots de 200 à 300 mètres de long de manœuvrer, tout en respectant une distance de sécurité des piles du pont de Ré. Le tirant d'eau serait satisfaisant. Il n'y aurait pas de contrainte de courant. Et des tests de pilotage ont été réalisés au simulateur de Nantes.

La gare d'accueil des croisiéristes et des autocars serait transférée sur Sablanceaux. Si la fréquentation des paquebots augmente, l'association Escale Atlantique ne cache pas son intérêt et imagine déjà l'escale rétaise à construire : *des ducs d'Albe et des points d'amarrage pour accoster, une belle passerelle pour débarquer les passagers, et, à terre, une forme de petit village d'accueil avec produits régionaux et organisation des départs en car pour les excursions. Le site de l'ancien embarcadère de Rivedoux semblerait extrêmement favorable.*

Le maire de Rivedoux, Monsieur Patrice Raffarin, a lui aussi eu connaissance de ce projet. Il n'en a pas rejeté l'idée comme en témoigne cet extrait d'un article paru en 2016 dans Sud-Ouest et signé Philippe Baroux (spécialiste des questions maritimes pour S.O.) :

« Maire de Rivedoux et premier vice-président de la Communauté de communes de l'île-de-Ré, Patrice Raffarin pose sa main en visière et scrute l'avenir. L'élu a bien eu connaissance de la simulation du pilotage. « J'ai toujours dit qu'il fallait conserver l'appontement de Sablanceaux. Je n'ai pas d'idée forcément négative sur l'accostage de paquebots



sur Ré, si ce n'est qu'il faudrait éviter les mastodontes. » Il fera d'ailleurs en sorte de proposer à son Conseil municipal « de ne pas figer les documents d'urbanisme, pour ne pas devoir faire marche arrière si le projet venait à sortir un jour. »

L'association Mat-Ré alerte les citoyens et citoyennes de Rivedoux et d'ailleurs sur plusieurs points :

Ce projet ne manquera pas de s'accélérer : En 2017 le Port a accueilli 39 escales et 49 000 passagers, une année exceptionnelle selon les responsables du port. Le bilan 2018 est de 30 escales et 30 000 passagers.

Le décor industriel du môle et la présence de **matières dangereuses** n'étant plus raccord avec le standing des croisières, obligeront le port à trouver d'autres solutions. Ce projet nécessiterait d'inclure la pointe de Sablanceaux dans le périmètre du port, avec toutes les conséquences que vous pourrez en déduire !

Rivedousais soyez attentifs aux dispositions du PLUI en cours d'élaboration et opposez vous aux dispositions qui autoriseraient ce projet. Les escales des paquebots sont polluantes. Un navire à quai pollue autant que toutes les voitures qui roulent dans la ville en une seule journée. Vous serez aux

premières loges pour respirer les particules fines, provenant des gaz d'échappement des moteurs et des groupes électrogènes (L'oxyde de soufre et l'oxyde d'azote, contenus dans les carburants des navires, accélère la formation de ces particules.) Demandez aux Marseillais ce qu'ils en pensent. **Les vibrations des machines tournantes seront ressenties jusqu'en vos habitations.**

Rochelais et Rivedousais, si ce projet voit le jour, la plage de Sablanceaux, une des plus belle et des plus fréquentée l'été, accessible à toutes heures de la journée, bénéficiera d'une vue imprenable à l'est, sud-est sur les paquebots accostés et sera forcément endommagée.

Enfin l'importante flotte de cars qui stationnera à Sablanceaux et traversera le pont, de début Avril à fin Octobre, s'ajoutera au trafic.

Michel LARDEUX,
vice-président de l'association MAT-RÉ

¹ Syndicat professionnel qui défend les intérêts économiques, industriels et commerciaux de 77 entreprises adhérentes. En fait un lobby portuaire.

² Terme anglais qui signifie appontement, jetée perpendiculaire au rivage et avançant dans la mer



insecticides
4.4 ddt, lindane (interdits)
état de trace

TOXINES
pyréthrinoides

pyrimiphos méthyl (insecticide céréales)
prosulfocarbe
(herbicide des céréales)

SICA ATLANTIQUE

Un nouveau convoyeur de grains fauteur de troubles
Du bruit et de la fureur dans l'attente d'un apaisement



Le nouveau « grainoduc », en arrière plan le pont de l'île de Ré

Un roulement sourd, insistant et pénible, au beau milieu du mois de juin. On aurait dit que quelqu'un ou quelque chose brassait indéfiniment des gros galets. L'auteur de cette perturbation sonore : la SICA Atlantique. Celle-ci a engagé depuis 6 ans un chantier de modernisation et de mise aux normes de ses installations de manutention (voir « À pleins poumons » n°13). Parmi ces travaux le démantèlement du tube métallique (700 m de long), liant les silos au quai Lombard, et son remplacement par une galerie aérienne avec deux tapis roulants.

Les voisins proches de la SICA, mais aussi au-delà, ont reçu ce bruit comme une agression. La colère en a pris plus d'une ! En effet, plus question de profiter du beau temps dans son jardin ou sur sa terrasse ni de laisser ses fenêtres ouvertes. De quoi rendre fou et perdre ses nerfs. Du point de vue médical il est avéré qu'un bruit anormalement fort et continu a le pouvoir d'affecter gravement la santé (irritabilité, fatigue, rythme cardiaque modifié, dépression)

de ceux et celles qui le subissent.

Mise en cause la SICA a immédiatement réagi. Les premiers échanges avec les riverains, dont certains avaient pris l'initiative de demander l'appui de R.E.S.P.I.R.E., ont été extrêmement tendus. Fidèle à sa politique de dialogue avec ses voisins le directeur général de la SICA n'a pas esquivé le débat. Une rencontre avec les riverains a eu lieu le 11 septembre dans la salle des associations de Laleu. L'entreprise a reconnu une nuisance sonore liée aux 3800 nouveaux rouleaux dernièrement installés et elle s'est engagée à les changer par des rouleaux anti-bruits. Opération qui va demander un peu de temps.

Selon le délai de fabrication et de livraison des rouleaux anti bruit, la mise en place se ferait à la fin de l'automne et en hiver 2018/2019. L'objectif étant que les installations et la mise en œuvre soient effectives avant le printemps 2019. Entre temps, SICA Atlantique s'engage à utiliser au maximum l'outil présentant le moins de nuisances sonores. Reste à entendre la suite...

BIENTÔT 50 NOUVEAUX LOGEMENTS AUX CHIRONS LONGS !

Et deux oublis majeurs : principe de précaution et consultation de la population



Le terrain de 1700m2 après la déconstruction en 2015 des immeubles

Une cinquantaine de logements occuperont bientôt l'ancien emplacement des immeubles détruits en 2015. Le terrain a été vendu par l'OPHLM à un promoteur privé. Début janvier 2017 R.E.S.P.I.R.E. s'était inquiété de ces nouvelles constructions qui s'érigeront dans le

périmètre du PPRT Picoty/Sdlp. « Il nous paraît peu raisonnable de remettre de l'habitat dans une telle zone, avons-nous écrit en janvier 2017 à Mme Fleuret-Pagnoux (adjointe au maire)... Il est imprudent de croire qu'un incendie ou une explosion des dépôts pétroliers obéiront sagement aux zones de danger définies par le PPRT. » L'élue avait promis une consultation de la population, on attend toujours...



Lassés de rouler sur un boulevard méchamment défoncé, des riverains ont pris l'initiative d'une campagne d'affichettes rebaptisant le boulevard en « Piste d'enfer ». La chaussée met à rude épreuves les amortisseurs des voitures, des motos, des bus et occasionne des secousses telluriques au derrière des cyclistes. Tout le monde râle contre cette « putain de chaussée pourrie » ! Des années que ça dure. Il serait temps que la municipalité se réveille...

Assemblée générale DE R.E.S.P.I.R.E.

**Vendredi 18 janvier
2019 de 18h30 à 22h30**
**salle des fêtes de La
Pallice Bvd Delmas.**

Pour y participer, il faut être à jour de sa cotisation 2018 (le règlement le jour de l'assemblée est possible). Que ceux et celles qui ne peuvent se déplacer n'oublient pas d'adresser leur procuration pour les votes à Mme Pannetier 252 av. Denfert Rochereau 17000 L.R. Une auberge espagnole clôturera la soirée (boisson fournie par l'association). Merci par avance de votre participation... ■

R.E.S.P.I.R.E. n'existe que grâce
aux adhésions
et aux cotisations de ses adhérents

Nous avons besoin de vous.

La cotisation est fonction des moyens de chacun.e (merci d'indiquer vos nom, prénom, adresse, téléphone et adresse électronique).

Vous pouvez également effectuer un don.

Contact : R.E.S.P.I.R.E. C/O
Emilienne Pannetier
252 Bvd Denfert-Rochereau. 17000 La Rochelle

Suivez également l'actualité
de R.E.S.P.I.R.E.
sur notre site :

<http://association-respire-la-rochelle.org>

(2 236 000 pages vues, 748 000 visiteurs totaux,
3728 abonnés.es)